

Préfecture de la Marne
Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
BP 60554
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Mardi 19 mai 2020,

Réf : 20200519/EB

Objet : Demande d'examen au cas par cas relatif à l'installation d'un précalcinateur Phase 2

PJ : Cerfa 14734*03 + Annexes
Porter à connaissance

Copie : DREAL – Mme RUDNIK Céline

Monsieur le Préfet,

L'usine Ciments Calcia de Couvrot souhaite moderniser son unité de production par l'installation d'un précalcinateur au niveau de la ligne de cuisson.

L'objectif du projet est d'accroître la fiabilité et la performance de la ligne de cuisson. L'installation du précalcinateur permettra d'augmenter le taux de substitution thermique et de réduire significativement les émissions spécifiques de CO₂ par tonne de clinker.

Dans ce cadre, l'usine de Couvrot a déposé une demande d'examen au cas par cas le 29 janvier 2019 présentant les modifications projetées dans une première phase de travaux devant avoir lieu entre juin 2019 et mars 2021.

Par décision préfectorale en date du 21 février 2019, cette première phase n'a pas été soumise à évaluation environnementale.

La deuxième phase des travaux consiste à installer un nouveau hall de réception et stockage de combustibles de substitution ainsi qu'un ensemble de convoyeurs destinés à alimenter le précalcinateur.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'examen au cas par cas présentant d'une part les modifications apportées au projet initial et d'autre part les nouvelles installations permettant d'augmenter jusqu'à 70% la proportion de combustibles de substitution.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur



Didier FAURE